

Commission chargée de la discussion générale: Le travail décent et l'économie solidaire

Date: 7 juin 2022

▶ **Projet de résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire**

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, réunie en sa 110^e session, 2022,

Ayant tenu une discussion générale sur l'économie sociale et solidaire en se fondant sur le rapport VI intitulé *Le travail décent et l'économie sociale et solidaire*,

1. Adopte les conclusions suivantes ;
2. invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à prendre dûment en considération les conclusions et à fournir des orientations au Bureau international du Travail pour leur donner effet ; et
3. demande au Directeur général de:
 - a) préparer une stratégie et un plan d'action sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire afin de donner effet aux conclusions, et de les soumettre au Conseil d'administration à sa 346^e session (novembre 2022);
 - b) porter les conclusions à l'attention des organisations internationales et régionales concernées;
 - c) tenir compte des conclusions lors de la préparation des futures propositions de programme et de budget et de la mobilisation des ressources extrabudgétaires.